

CONFEDERATION AFRICAINE DES LUTTES ASSOCIEES (C.A.L.A.)

Compte-rendu de la réunion Du Bureau Exécutif tenue à Casablanca (Maroc) Le 13 Décembre 2007.

1) Introduction :

Le bureau exécutif de la Confédération Africaine des Luttés Associées s'est réuni le Jeudi 13 Décembre 2007, au Complexe Sportif Mohamed V, à Casablanca (MAROC).

Ont pris part à cette réunion :

- ✓ M. IBNOU ZAHIR Mohammed : Président ;
- ✓ M. BELABED Mohamed : Secrétaire Général ;
- ✓ M. Mustapha Abdallah : 1^{er} Vice-président ;
- ✓ M. Alioune SARR : 2ème vice président ;
- ✓ Mme Salamata BAH : 3ème vice présidente ; présidente de la Commission de la lutte féminine ;

Ont assisté à cette réunion :

- ✓ M. Ibrahima SARR : président de la commission de la lutte Traditionnelle ;
- ✓ M. HAMMAMID Maamar : président de la commission des arbitres.
- ✓ Docteur CHAHI : membre de la commission médicale

Etaient absents :

- ✓ M. Jacques DEMANGA : Président de la Commission Médicale.
- ✓ M. Fouad MESKOUT : Président de la Commission Marketing et communication.
- ✓ M. MEKKI EI-Oufir : Président de la commission technique.

./.

II) La cérémonie d'ouverture :

La cérémonie d'ouverture s'est caractérisée par un fait exceptionnel, elle s'est déroulée conjointement en présence du Président et des Membres de l'Union Arabe de Luttés (UAL), une initiative louable à plus d'un titre. Pour rappel on notera que la réunion du Bureau de l'UAL à la même période et au même lieu n'est pas le fait du hasard.

En effet, les 02 entités (CALA) et (UAL) ont voulu marquer cet évènement de manière hautement symbolique dans le but noble d'unir leur force pour promouvoir la lutte en Afrique et dans les pays Arabes étant entendu qu'une partie des pays Africains s'intègre et active sous les auspices de la Ligue Arabe en tant que membre à part entière de la région d'Arabie. Les membres de l'Union Arabe de Lutte ont tenu à exprimer, en cette occasion, leurs sincères remerciements à M. IBNOU ZAHIR Mohammed Président de la CALA d'avoir facilité et permis la tenue des 02 réunions à Casablanca et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour le développement de la lutte en Afrique et dans tous les pays frères, avant de se retirer et laisser place au déroulement des travaux du Bureau de la Confédération Africaine des Luttés Associées

III) Ordre du jour :

- 1) Le mot du Président
- 2) Adoption du rapport de l'assemblée générale ordinaire 2006 – 2007 de la CALA, tenue au Caire, le 26 Mai 2007.
- 3) Rapport semestriel d'activités techniques de la CALA
- 4) Confortement du programme d'action de la CALA pour 2008.
- 5) Etude et adoption du projet de règlement intérieur de la CALA en vue de sa soumission à l'approbation de la FILA.
- 6) Points divers.

1) Le Mot du Président :

Le mot du Président ayant trait au message de bienvenue adressé aux 02 délégations (de l'UAL et de la CALA), évoque, par le même, l'intérêt qu'il y a à unir les forces entre les pays Arabes et Africains pour le meilleur de la lutte dans les 02 régions Africaine et Arabe (le message est joint en annexe du présent rapport).

2) Examen et adoption du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la saison 2006/2007.

La lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la CALA tenue au Caire (Egypte) le 26 Mai 2007, à suscité les observations suivantes :

- Les représentants du Sénégal ont insisté sur le dépôt des documents de l'assemblée générale dans les délais impartis pour permettre aux Membres de faire une consultation plus approfondie.

./.

Comme ils demandent au Président de la CALA de prendre en considération les absences des Membres aux réunions et aux compétitions continentales afin que chacun assume ses responsabilités vis-à-vis du Bureau et que ceux qui ne participent pas au programme tracé n'ont qu'à laisser la place à ceux qui peuvent apporter un plus.

Les membres du bureau réitèrent la demande de remboursement des billets, à la FILA pour un entraîneur et 02 lutteurs, par pays ayant participé au championnat continental, conformément à ses engagements à titre d'encouragement.

Il a aussi été rappelé et déploré les mauvaises conditions offertes aux délégations par l'Egypte lors du précédent Championnat d'Afrique de 2007.

Toujours concernant l'adoption du procès-verbal de l'AGO de la CALA le problème d'équivalence entre les monnaies lors du paiement des frais de participation a été soulevé par tous ceux qui ont perdu au change, et afin de lutter contre la spéculation il est demandé à la FILA de faire une note-circulaire à tous les pays qui lui sont affiliés.

La taxe de participation de 100 FS imposée aux athlètes ne se justifie pas, elle décourage même les pays Africains à prendre part aux compétitions mondiales et Africaines. Il est proposé la somme de 100 FS par pays et non par personne.

En dernier lieu le Bureau exécutif s'est mis d'accord pour la prise en charge des membres de la FILA désignés aux Compétitions Africaines, uniquement pour l'hébergement, la restauration, sans les extras, et le transport interne. La FILA prendra en charge le transport international de ses représentants. Après quoi le PV de l'AGO de la CALA, pour 2007, a été adopté à l'unanimité.

3) Rapport semestriel des activités techniques de la CALA :

Depuis Mai 2007, après le championnat d'Afrique et le congrès ordinaire, la CALA a réalisé les opérations suivantes :

- ✓ Prise en charge de l'organisation technique des Jeux Africains d'Alger 2007 en collaboration avec le COJA.
- ✓ Participation aux réunions préparatoires des Jeux Africains d'Alger 2007.
- ✓ Organisation du Championnat d'Afrique juniors de lutte à Tunis en Juillet 2007.
- ✓ Organisation du tournoi de Lutte traditionnelle en Sénégal.
- ✓ Participation au Congrès de la FILA en marge du Championnat de la FILA en Chine

4) Confortement du programme d'action de la CALA :

Le programme d'action de la CALA, sera, désormais, celui qui sera présenté par les Présidents de commissions qui doivent s'impliquer directement et engager leur responsabilités lors des bilans devant l'assemblée générale de la CALA. Pour l'année 2008 le reste du programme présenté par les commissions se traduit comme suit :

./.

- a) Commission technique : En l'absence de son Président M. MEKKI ELOFIR, le secrétaire général de la CALA, a lu le programme réalisé dans le domaine technique depuis l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2007 tenue au Caire, qui a été adopté par les membres présents.
- b) Commission de la lutte traditionnelle : M. Ibrahima SARR, président de la commission de lutte traditionnelle, a, dans le prolongement de son programme présenté lors de la dernière réunion, prévu un stage de formation de juges arbitres et officiels techniques pour combler le déficit existant dans ce domaine.

Dans la fiche technique présentée à cet effet, les prévisions budgétaires pour la prise en charge de l'opération s'élèvent globalement à 7.300.000F / CFA ou 11.147 Euros. Les détails, chapitre par chapitre sont contenus dans la fiche technique jointe en annexe.

- c) Commission de lutte féminine : La présidente de cette commission, Mme Salamata BAH réitère sa demande de subvention pour lancer les stages d'entraînement dans les régions où la lutte féminine n'est pas développée ainsi que des compétitions pour bien cibler les pays qu'il faut aider pour généraliser la pratique de la lutte féminine. Par ailleurs, elle se félicite du transfert du centre de préparation de la lutte féminine de Tunis à Dakar, une région qui offre plus de potentialité pour le développement de la pratique de la lutte féminine, selon Madame SALAMATA Bah.

- d) Commission d'Arbitrage :

La commission d'arbitrage, sous la présidence de M. HAMMAMID Maamar, préconise de mettre en œuvre le programme suivant :

- ✓ Stage et passage de grade de la II à la I à Tunis lors du championnat d'Afrique 2008 qualificatif aux Jeux Olympique de Pékin.
- ✓ Promotion du niveau national au niveau international, à Tunis en 2008. Le manque important d'arbitres en Afrique nous incite à faire des efforts de promotion pour combler le déficit enregistré au sein du continent. A titre indicatif, il n'existe que 112 arbitres en Afrique qui est le taux existant en Amérique
- ✓ L'Algérie, selon le Président de la Fédération qui assure la présidence de la Commission d'Arbitrage de la CALA, organisera le tournoi qualificatif aux Jeux Olympique de PEKIN en lutte féminine à Tipaza en Mars 2008.

- e) Commission Médicale :

M. CHAHI, membre de la commission médicale de la CALA et médecin agréé par la FILA, a proposé des conférences en marge des championnats continentaux sur les thèmes suivants :

- ✓ Traumatologie du genou chez le lutteur
- ✓ Le dopage

./.

- ✓ La diététique chez le lutteur. Les conférences doivent se dérouler en présence des médecins fédéraux Africains. Un rappel à communication est lancé dès aujourd'hui auprès des Fédérations de Lutte.

5) Etude et adoption du projet de règlement intérieur de la CALA avant sa soumission à l'approbation de la FILA

Conformément aux principes arrêtés en commun avec les membres du bureau exécutif, à savoir la mise en conformité du règlement intérieur de la CALA avec les statuts des comités continentaux conçus par la FILA, ainsi que les objectifs incitatifs à une pratique élargie de tous les styles de lutte au sein du continent Africain, des propositions ont été formulées pour être transmises à la FILA en vue de leur éventuelle approbation.

6) Points divers :

Dans ce dernier point, il a, surtout, été question de l'initiative prise par la CALA et l'Union Arabe de Lutte pour œuvrer de concert dans le cadre d'une coopération plus large, basée sur des stages de préparation, de formation ainsi que des compétitions en commun.

**Le Président de la CALA
M. Mohamed IBNOU-ZAHIR**

**Le Secrétaire Général
M. Mohamed BELABED**